

FEUILLE DE GROUPE (à remplir et à laisser à l'accueil d'ATLANTIS)

Nom du groupe:

Adresse complète du groupe:

Fréquentez-vous régulièrement l'établissement ? oui - non

Avez-vous dans votre groupe des enfants sujets à des crises d'asthme, d'épilepsie ou à toute autre contre indication médicale ? oui - non

CONSIGNES PARTICULIERES (règlement intérieur)

Les diverses consignes ci-dessous ont pour objet d'informer, de sensibiliser le responsable du groupe, de ses responsabilités envers les enfants dont il a la charge.

I) Le responsable du groupe s'engage à :

- 1/ - remettre le bon d'accès aux éducateurs sportifs
- 2/ - avoir un entretien avec un membre de l'encadrement ou du personnel M.N.S, afin de recevoir toutes les consignes sur la sécurité d'ATLANTIS
- 3/ - faire porter obligatoirement aux enfants jusqu'à 12 ans un bonnet de bain (une couleur par centre) fourni par ATLANTIS ainsi que désigner une personne attitrée à l'encadrement du groupe
- 4/ - prendre connaissance et faire respecter le règlement intérieur d'ATLANTIS pour les groupes accompagnés (celui-ci est à votre disposition à l'accueil)
- 5/ - informer à son tour tous les accompagnateurs de tous les points précisés dans ce règlement
- 6/ - en cas d'accident, regrouper les enfants au niveau des gradins

II) Les accompagnateurs du groupe doivent :

- 1/ - encadrer efficacement le groupe de son entrée à sa sortie de l'établissement
- 2/ - suivre attentivement et activement les évolutions des enfants dans les différents bassins et se conformer à toutes les recommandations données par le personnel
- 3/ - contrôler le nombre d'enfants avant et après la séance

Pour la bonne organisation de la sécurité, nous vous demandons, en fonction de l'effectif de votre groupe et de l'espace utilisé, de placer un accompagnateur devant chaque bassin : toboggan, quand il est utilisé, bassin ludique, bassin d'apprentissage et bassin sportif.

En aucune façon, le responsable du groupe ne pourra faire prévaloir un manque d'information venant d'un membre du personnel d'ATLANTIS sur un des points liés à la sécurité, et mentionné dans notre règlement.

En cas de non respect de ces consignes, ATLANTIS, représenté par la direction et/ou le personnel :

- ▶ se réserve le droit d'expulser, tout ou partie du groupe, soit temporairement ou définitivement, selon le degré des problèmes
- ▶ se dégage de toute responsabilité en cas d'incidents ou accidents liés aux points précisés ci-dessus.

RECOMMANDATIONS:

L'activité de la natation a des besoins énergétiques importants, donc il vous est recommandé de veiller à avoir une alimentation avant ce type d'activité, tout en respectant les temps de digestion nécessaires de manière à éviter les hypoglycémies.

Nom du responsable du groupe:

Visa d'Atlantis

Reconnais avoir pris connaissance du règlement ci-joint.

Signature:

Merci de votre compréhension et votre collaboration. Bonne journée!

Nota : Vestiaires collectifs : une planification des vestiaires est mise en place. En l'absence de vestiaires collectifs disponibles les cabines individuelles ne doivent pas être utilisées comme lieux de stockage des vêtements. Les casiers à consignes sont prévus à cet effet. La valeur de la consigne est de 1€, dont vous devez vous prémunir. Pour un petit groupe, le vestiaire collectif pourra être divisé en deux (prévoir des pièces de 1€ ou jetons métalliques).